

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNY-SUR-ORGE

☎ 01.69.80.29.29

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DÉCISION N° 2023 - 126

**Objet : Convention de formation avec ACFV Consultant pour la formation initiale habilitation électrique BR-B2V**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-085 en date du 23 mai 2020 relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'intérêt de proposer 3 journées de formation à 1 agent recruté dans le cadre de la formation continue,

**CONSIDERANT** que la nature du thème retenu est « formation initiale habilitation électrique BR-B2V »,

**DÉCIDE** de signer un contrat avec ACFV Consultant pour une formation sur le thème « Formation initiale habilitation électrique BR-B2V » du 12 au 14 juin 2023, pour un montant de 580 euros TTC (cinq cent quatre-vingts euros TTC).

**DIT** que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le **17 MAI 2023**

Pour le Maire,  
Par délégation,



Fabrice LEBEAULT,  
Directeur général des services

Publication en ligne le : 22 mai 2023